

Fin 2009 ou début 2010, la SNCF indemniserà les retards

Elle donnera du cash. La SNCF va commencer à dédommager financièrement les victimes de retard, à partir de «fin 2009» ou «début 2010», conformément au texte européen. Pour le moment, elles ne peuvent prétendre qu'à des bons voyage.

Attention, il y a retard et retard.

Une «cause interne» à la SNCF et vous avez le droit à tous les dédommagements cités plus haut. Une «cause externe», et vous n'avez aucun droit au remboursement. Quelques exemples de causes externes: les intempéries, la foudre qui s'abat sur la voie ferrée, un sanglier qui la traverse imprudemment, un camion bloqué à un passage à niveau, un suicidaire, un suicidé, la grève d'agents SNCF.

Suite, explications et source => 20minutes

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le vendredi 13 février 2009

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/9283-fin-2009-ou-debut-2010-sncf-indemnisera-les-retards.html>